

DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES D'EAU DANS LES COMMUNES DE L'OcéAN (SUD CAMEROUN)

Guy Georges Manga Mbongo

Université de Yaoundé 1

Ojuku Tiafack

Université de Yaoundé 1, Yaoundé 1

Iliassou Ndam

Université de Yaoundé 1

iliassou.ndam @univ-yaoundé1.cm

Résumé

La décentralisation est une doctrine politique qui prône le transfert des compétences du central vers les collectivités territoriales. Au Cameroun, elle est considérée comme étant un transfert par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées (Communes/Régions) des compétences particulières et des moyens appropriés pour leurs développements harmonieux. Elle fait désormais des Communes un nouvel acteur ou du moins un acteur majeur en ce qui concerne la gouvernance des services d'eau que les opérateurs nationaux et étrangers devront désormais considérer. L'objet de cette étude est de faire une analyse de l'incidence de la décentralisation sur les fournitures des services d'eau dans les Communes de l'Océan. La méthode utilisée a été la collecte des données au moyen d'un questionnaire semi-structuré et aux observations de terrain impliquant l'ensemble des acteurs et des cibles engagés dans la conception, la mise en œuvre et l'exploitation des ouvrages d'eau dans les Communes de l'Océan. Les résultats montrent que l'accès à l'eau potable non seulement en quantité mais surtout en qualité demeure insatisfaisant, faible et mal redistribué dans les différentes Communes que compte le département de l'Océan. Une réelle coordination entre les différents acteurs avec en prime l'augmentation des fonds publics alloués aux communes sont des esquisses de solutions pour venir à bout des insuffisances observées.

Mots clés : *Décentralisation, Service d'Eau, Développement, Communes de l'Océan,*

Introduction

Depuis les années 1990, les politiques de décentralisation ont connues un intérêt renouvelé dans les pays africains nonobstant les nombreuses recherches dont elles ont fait l'objet, leurs impacts au niveau local restent à explorer, en raison de la prédominance des approches normative et juridico-administrative. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude des effets des politiques de décentralisation sur la gouvernance des services d'eau et par ricochet de l'accès à l'eau potable dans les Communes du département de l'océan. Elle s'avère d'autant plus nécessaire que la promulgation de la constitution du 18 janvier 1996 devait dès ce moment, aider à résoudre les problèmes d'accès à l'eau potable auxquels étaient confrontés ces Communes. Ainsi après plus de vingt ans de mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun et en particulier dans les Communes de l'Océan, la question que l'on se pose est celle de savoir si la décentralisation a permis ou pas d'améliorer la gestion des services d'eau et par ricochet celle l'eau potable. L'eau potable, considérée comme une denrée alimentaire (MINEE 2018), est tributaire non seulement d'améliorer l'état de santé corporel de l'Homme, mais aussi de l'hygiène de vie des populations. Elle est qualifiée de source de vie (Etame, 2021). Ainsi, dans le cadre du nouveau mode de gouvernance appliqué au Cameroun, elle est au service des préoccupations des différentes Communes parmi lesquelles celles du département de l'Océan. De ce fait, grâce à nos différentes investigations sur le terrain et les consultations des travaux scientifiques sur la question, l'on a pu mesurer et apprécier les réalisations et manquements en termes d'accès à l'eau potable de qualité et quantité par les différents acteurs chargés de la gestion des services d'eau depuis la mise en place de la décentralisation dans les Communes de l'Océan. Ainsi, apporter des éléments de réponse à cette préoccupation revient

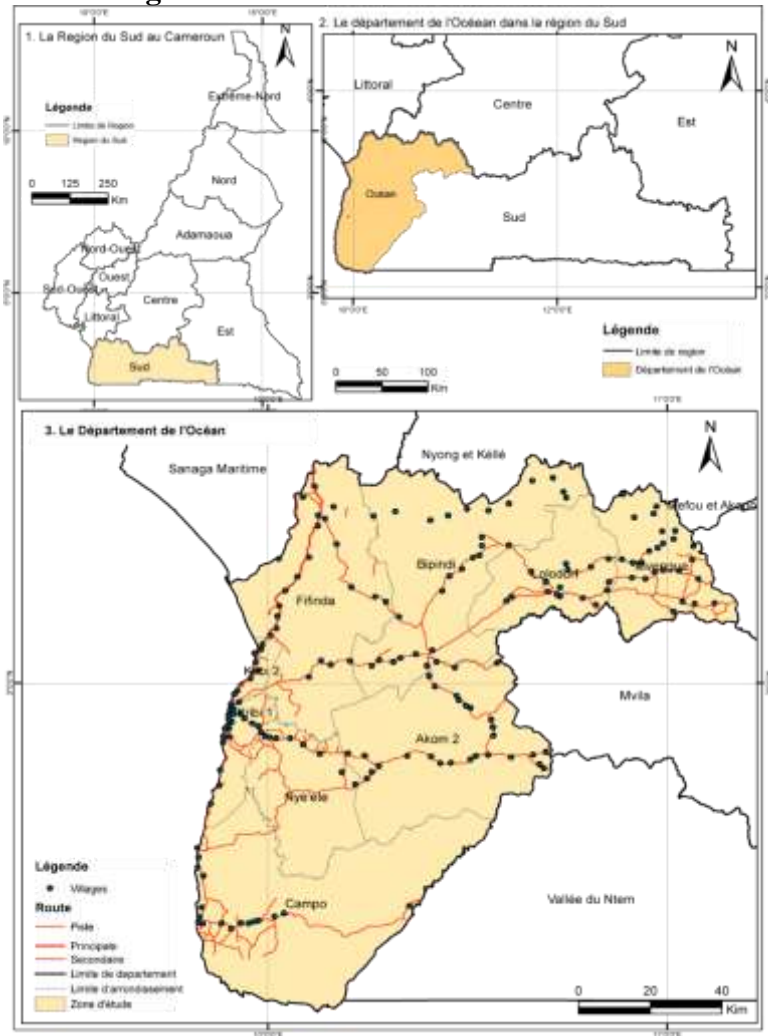
à évaluer les réalisations et les insuffisances en termes de fourniture d'eau potable en qualité et en quantité par les services d'approvisionnement en eau potable depuis la mise en place de la décentralisation dans les Communes de l'Océan.

Plusieurs auteurs ont abordé la problématique de la question des ouvrages d'eau dans le contexte de la décentralisation. Les travaux de Nault et al (2011) proposent des stratégies pour la gestion des ouvrages hydrauliques en situation de décentralisation en proposant de renforcer le mécanisme de contractualisation entre les municipalités et les parties de la maîtrise d'œuvre. Garba K. et Youba K. (2021) analysent le processus de délégation de gestion des ouvrages hydrauliques publics

dans le district de Bamako. Quant à Temgoua et al (2019), ils analysent le rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la pérennisation des services d'eau et assainissement dans les zones non concédées de la Commune de Dschang à l'Ouest-Cameroun. Il s'agit dans le cadre de ce travail d'analyser l'incidence de la décentralisation dans le processus de fourniture d'eau dans le département de l'Océan (Sud-Cameroun).

Pour réaliser cette étude, la structuration de la méthodologie est articulée autour de trois étapes : la recherche documentaire sur le sujet en étude, les observations de terrain couplées aux interviews auprès des responsables en charge de la gestion locale des ouvrages hydrauliques et enfin les études de la qualité des eaux au laboratoire. L'utilisation des systèmes d'informations géographiques (SIG) a permis de localiser les ouvrages hydrauliques, traiter et analyser le model numérique de terrain. L'examen des photographies aériennes et la cartographie polyvalente à l'échelle 1/1000 ont permis de dégager l'organisation de l'espace des Communes de l'Océan (figure 1).

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude



Source : Enquêtes de terrain (2021)

1. Acteurs Intervenant dans le secteur de l'eau potable dans les communes du département de l'Océan.

Durant une longue période de son histoire, le Cameroun en termes de ses activités du service public d'eau potable était exercé par la société SNEC (Société Nationale des Eaux du Cameroun). Mais depuis la réorganisation du secteur d'eau en décembre 2005 et puis récemment en février 2018, une nouvelle structure a été créée dans le but de renforcer la distribution de l'eau à travers tout le pays. Il s'agit de la CAMWATER (Cameroun Water Utilities Corporation) créé par décret n° 2005/494 du 31 décembre 2005, la CAMWATER est placé sous la tutelle technique du MINEE (ministère des eaux et des énergies) et sous la tutelle financière MINFI (ministère des Finances). Aujourd'hui avec la mise en place de la décentralisation, le secteur d'eau potable compte Trois principaux acteurs. L'Etat à travers le ministère en charge de l'eau et de l'énergie, Les collectivités territoriales décentralisées à travers la Commune et la société CAMWATER.

L'Etat à travers sa délégation départementale du MINEE a pour mission de suivre et contrôler les projets et programmes d'hydrauliques, de participer à la promotion et la mise en place des sous-systèmes des infrastructures d'eau, de contrôler le respect de la législation et à la réglementation de l'assainissement liquide dans les domaines relevant de sa compétence, de la gestion de la documentation et les archives des activités faites en matière d'accès à l'eau potable. Enfin, elle est chargée de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles mise à leur disposition par l'Etat central.

Les Communes agissent davantage plus que par le passé , grâce aux compétences à eux transférées dans le cadre de la décentralisation pour l'amélioration du cadre du

développement au sein de leur territoire de compétence, à travers l'harmonisation, la planification, la programmation avec les orientations régionales et nationales de l'amélioration à l'eau potable particulièrement en milieu rural, à travers la construction des infrastructures de bases tel que sources aménagées, des puits d'eau, des forages et des pompes à motricités humaines .

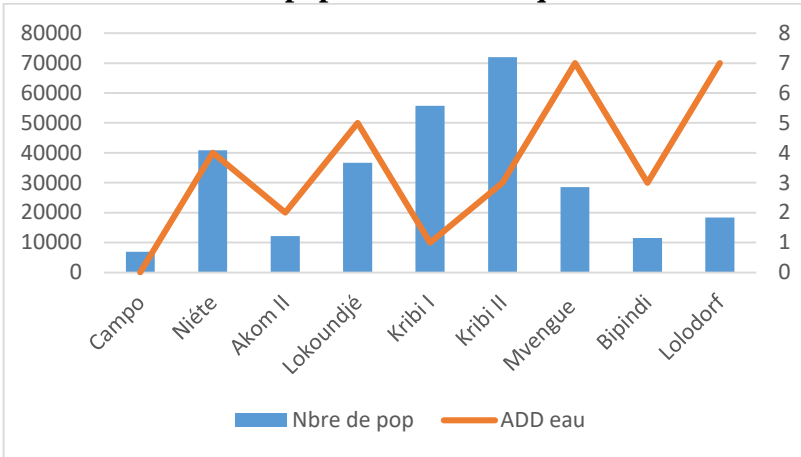
2. Evaluer le niveau actuel d'accessibilité à l'eau potable dans les communes de l'Océan

Pour évaluer le niveau actuel d'accessibilité à l'eau potable dans les Communes de l'Océan, l'analyse de la typologie des ouvrages et de leur état des lieux s'impose.

2.1. Typologie des ouvrages d'approvisionnement en eau potable

Depuis la mise en effective de la décentralisation à travers le transfert d'un certain nombre de compétences, notamment ceux liées à l'amélioration de l'accès à l'eau potable aux Communes, il était judicieux d'évaluer ce qui a été fait dans Les Communes du Département de l'Océan. Il a été donné de constater qu'il existe plusieurs types d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable au sein des Communes de l'Océan. Parmi ces types d'ouvrage, on distingue les adductions en eau potable qui représentent le moyen le plus fiable en termes d'approvisionnement en eau potable. Mais dont l'étendu demeure faible dans l'ensemble des Communes du Département comme nous présente la figure 2

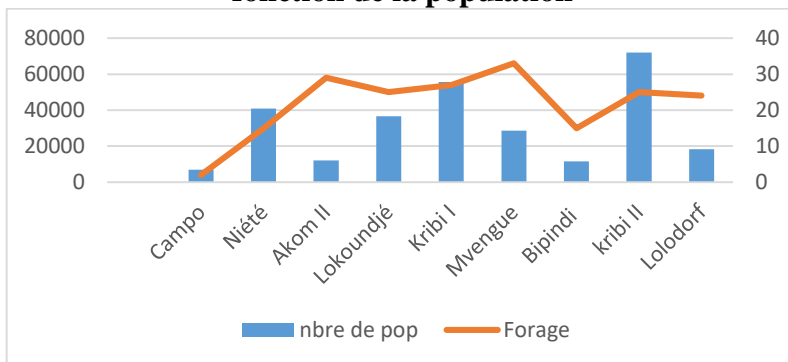
Figure 2 : Nombre d'ouvrage d'adduction d'eau en fonction de la population de chaque commune



Source : Enquêtes de terrain (2021)

Il ressort de cette figure 2 que la plupart des ouvrages hydrauliques de ce type se trouvent en zone urbaine et aussi toutes ne sont pas fonctionnelles à titre d'exemple, sur les sept (07) ouvrages d'adduction en eau potable existant dans la Commune de Lolodorf seul trois (03) sont opérationnels. De plus en termes de ratio par rapport à la population et particulièrement celle vivant en milieu urbain, le ratio demeure faible soit moins de 15% par rapport au besoin de ces populations. De même en termes de qualité et quantité d'eau potable arrivant dans les ménages ou les entreprises, elle ne fait pas l'unanimité entre les populations. D'où le recours à des sources d'approvisionnement en eau potable alternatives tel que les forages qui sont le plus rependue au sein des Communes et donc les ouvrages sont les plus nombreux en termes d'ouvrage d'hydraulique d'eau potable au sein des différentes Communes que compte le Département de l'Océan. Figure 3.

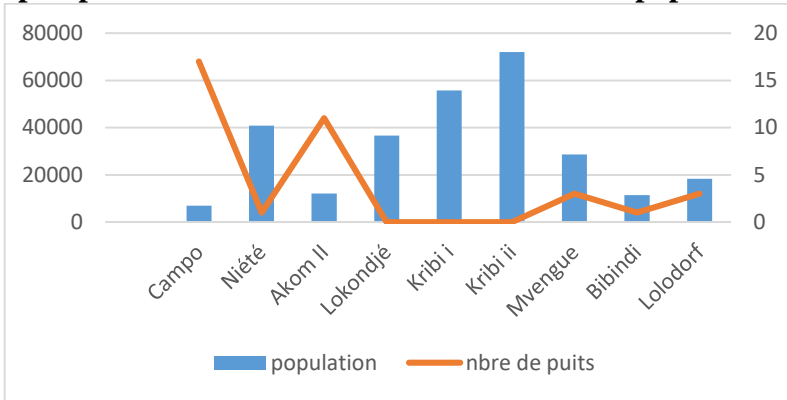
Figure 3 : Nombre d'ouvrage de forage d'eau potable en fonction de la population



Source : Enquêtes de terrain (2021)

Comme dans les ouvrages des réseaux d'adduction en eau potable, le problème de fonctionnalité se pose aussi. Ainsi, il a été donné de constater que dans la quasi-totalité des Communes de l'Océan, on dénombre plusieurs forages non fonctionnels dont le nombre est parfois supérieurs à l'ensemble des forages existant dans la Commune. A titre d'exemple, dans la Commune de Mvengue sur les trente-trois (33) forages existants, seuls Quinze (15) sont fonctionnels soit un taux de défection de 45,5%. Cela amène parfois les populations à recourir aux pompes à motricités humaines quand elles existent. Contrairement aux forages, les puits d'eau équipés de pompes à motricités humaines (PMH) sont de moins en moins utilisés et on les retrouve en majorité dans les zones rurales des Communes de l'Océan. Comme nous présente la figure 4.

Figure 4 : Nombre d'ouvrage de puits d'eau équipé de pompe à motricité humaine en fonction de la population



Source : Enquêtes de terrain (2021)

Comme les autres ouvrages hydrauliques servant d'approvisionnement en eau potable dans les Communes du Département, les puits d'eaux connaissent en dehors d'un manque d'entretien et de salubrité un problème majeur en termes de fonctionnalité. A titre d'exemple sur les dix-sept (17) puits d'eau que l'on dénombre dans la Commune de Campo, seul quatre (04) sont fonctionnels. Soit un taux de non-fonctionnalité de 76,5% pour le seul cas de la Commune de Campo et de 69,7% dans l'ensemble des Communes du Département. Ce qui pourrait provoquer des maladies hydriques comme le choléra. A ces ouvrages d'approvisionnement en eau potable dans les Communes du Département de l'Océan, s'ajoute les sources aménagées et forage d'eau (planche 1)

Planche 1 : Réalisation d'ouvrages hydrauliques



Source : Enquêtes de terrain (2019)

Photo 1 : source aménagée dans la commune d'Akom II

Photo 2 : Puits de Forage d'eau à Mvengue

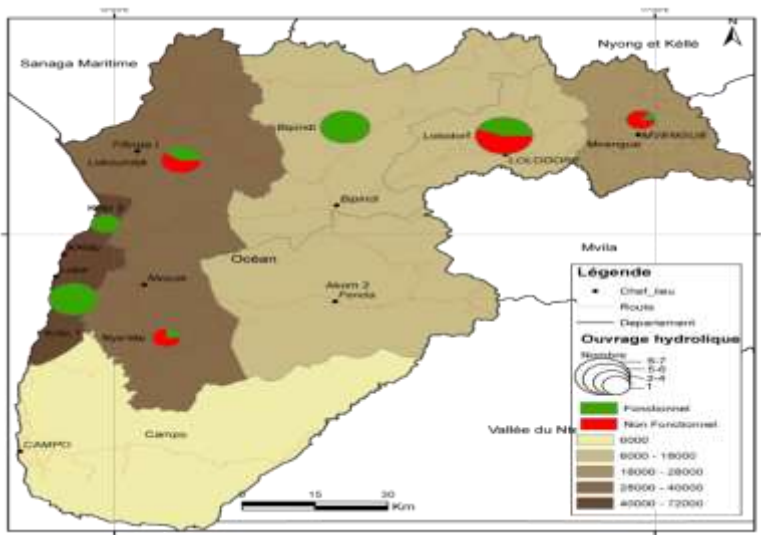
La planche 1 présente des ouvrages hydrauliques qui sont quasi rares dans la majeure partie des Communes que compte le Département de l'Océan. Leur utilisation est beaucoup plus réservée pour la pratique du ménage, la lessive et la cuisson notamment dans les zones rurales très reculées des centres urbains. On en dénombre environ Seize (16) qui sont fonctionnelles dans l'ensemble du département de l'Océan.

2.2 Etat de lieux proprement dit d l'accessibilité à l'eau potable dans les communes de l'Océan

A l'appréciation de son relief, climat et hydrographie, on constate qu'en termes d'adduction en eau, en dehors des fleuves et rivières qui abondent dans la plupart des Communes de l'Océan. On a la présence des forages, des puits d'eau équipé à Pompe à Motricité Humaine (PMH), des sources aménagées et d'adduction en eau potable. Ainsi, parmi l'adduction en eau potable composées de bonne fontaines, châteaux d'eau et prises d'eau, on constate que sur les trente-quatre (34) points en adduction d'eau potable existantes dans le Département, les Communes d'Akom II et de Campo ne possèdent aucun point d'adduction en eau potable

opérationnelle, et sur les trente-quatre (34) points d'eaux potable existants, seuls une quinzaine (15) sont fonctionnels dans l'ensemble des Communes du département. Des forages, sur les cent-quatre vingt-quatre (184) forages existant dans l'ensemble des Communes du Département de l'Océan, moins de la moitié sont fonctionnel. De même pour les puits d'eau équipé en PMH, sur les trente-neuf (39) existants seuls seize (16) sont fonctionnels. Dans la même veine, bien que n'étant pas assez nombreux, les sources d'eau aménagées également ne présente pas fière allure notamment en ce qui concerne leurs entretiens. Ainsi, s'il est vrai qu'au plan mondial en 2015 d'après L'OMS, on estimait à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et la majorité venant des pays en voie de développement comme le Cameroun dont le taux d'accès à l'eau potable atteint à peine les 61% en 2019 (INS) et donc la plupart était logés dans les villes de Douala et de Yaoundé. Cela ne justifie pas forcément le niveau actuel observé dans la plupart des Communes du Département de l'Océan. En somme le niveau actuel d'accessibilité en eau potable au sein des Communes du Département de l'Océan région Sud Cameroun non seulement en quantité mais surtout en qualité demeure insatisfaisant, faible et mal distribué (figure 5).

Figure 5 : Répartition des ouvrages hydrauliques dans les communes du département de l'Océan



Source : Enquêtes de terrain (2019)

3. Les facteurs explicatifs du manque d'eau potable

Bien que le Département de l'Océan soit arrosé par de nombreux cours d'eau et des précipitations abondantes au cours de l'année, il n'en demeure pas aussi vrai que l'accès à l'eau potable constitue encore un calvaire pour ces populations. De ce fait, il a été relevé que plusieurs causes ou contraintes sont à l'origine de ce manque d'accès véritable à l'eau potable. On peut distinguer celles dites endogène et celles dites exogènes.

3.1 Les facteurs endogènes explicatifs au manque d'eau potable

Ce sont des causes qui relèvent de l'action des acteurs intervenants dans le secteur de l'eau au niveau des Communes

et voir départemental. Ainsi parmi ces causes ou contraintes on peut mentionner, le faible étendu de l'adduction en eau potable du réseau national quand elle existe dans une Commune. A titre d'exemple dans la Commune de campo au moins trois-quarts des villages ou quartiers ne sont pas desservis en eau potable à partir du réseau d'adduction d'eau CAMWATER alors qu'il est bien présent dans la Commune. Aussi, le manque régulier de la fourniture de l'eau potable par l'opérateur national (CAMWATER) quand même il est implanté au sein de la Commune. Comme par exemple dans les Communes de Kribi I et Kribi II entraine parfois des recours à d'autres moyens d'approvisionnement en eau présentant souvent des risques sanitaires pour la population. L'insuffisance du personnel affecté à la gestion de l'adduction d'eau devant desservir la Commune provoque aussi parfois des retards d'intervention lorsqu'il y a panne dans le réseau de distribution d'eau et causant ainsi des pertes financières pour l'entreprise. La vétusté des installations et surtout des canalisations entraînent un sentiment de doute dans la qualité du produit qu'elle desserve auprès des populations bénéficiaires. La mauvaise qualité de l'eau fournie provoque un sentiment d'abus de la part de la société en charge de la distribution de l'eau potable à l'endroit des populations. L'insuffisance des points d'eau potable tels que les bonnes fontaines causent parfois au recours à la consommation des eau souillées provenant des sources non aménagées et voir des cours d'eau proche des domiciles d'habitation, entraînant la réduction de l'accès des populations à l'eau potable et la prolifération des maladies hydriques, comme ce fut le cas en 2016 dans le district de santé de Kribi. L'existence des points d'eau non fonctionnels dus souvent à une panne survenue sur les infrastructures abritant le point d'eau. L'éloignement ou la mauvaise distribution des ouvrages hydraulique entraine une pénible corvée d'eau surtout pour les enfants en âge d'aller à

l'école et les femmes. L'absence totale du réseau l'adduction d'eau national dans la majeure partie des Communes (niété, mvengue, lolodorf, bipindi, Akom II) entraîne parfois de nombreuses conséquences qui vont au-delà des maladies hydriques liées à la consommation de l'eau tel que le ralentissement de l'activité économique, la non-installation permanente du personnel affecté dans ces Communes à l'instar des agents de l'Etat. L'absence des personnels formés au sein de la plupart des Municipalités pour le suivi et l'entretien de ces points d'eau bien que les compétences soient déjà transférées dans le cadre de la décentralisation, le mauvais fonctionnement des comités de gestion de ces points d'eau surtout dans les villages ou quartiers populaires quand ils existent dans ces Communes. La faible implication des populations concernées lors de la construction des points d'eau afin de permettre à celles-ci de s'approprier non seulement de la technologie de construction mais également de l'esprit de la décentralisation. L'absence de l'énergie électrique de secours dans les stations de pompes d'eau existant dans les Communes. Le manque d'expertise dans les services en charge des questions d'eau potable au sein des Communes et également souvent parmi les prestataires dans la construction des forages sont à l'origine des explications des causes qui entraînent au manque d'eau potable dans les Communes.

3.2. Les facteurs exogènes explicatifs au manque d'eau potable

IL s'agit ici de présenter les causes extérieures du manque d'eau potable dans les Communes de l'Océan. De ce fait, on peut énumère les causes dues à une faible surface financière tant pour les structures comme, les mairies donc la charge incombe aujourd'hui d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones non couvertes par la CAMWATER notamment celles dite rurales, des structures adjudicateurs des marchés qui

favorise parfois le retard de livraison des marchés voire la non-livraison de ceux-ci à cause de la faible surface financière. L'absence des budgets d'entretien émanant des coopérations entre les Municipalités et les autres organes nationaux, internationaux et voire locaux présent au sein de la Commune ou pas intervenant dans le développement du secteur de l'eau. Le manque d'amélioration du dispositif juridique nécessaire à la mise en exécution effective et efficiente de la décentralisation dans les Communes du Département de l'Océan et du Cameroun en général, par les acteurs institutionnels a entraîné un frein au développement local dans de nombreuses Communes de ce Département notamment dans le secteur d'eau. Ainsi parmi ces manquements, nous pouvons mentionner, l'opérationnalisation de l'indice locale en matière d'accès à l'eau potable ce qui permettra par exemple d'avoir un référent par rapport aux attentes à eux demandé non seulement par l'Etat central mais surtout par leurs populations électives ; la création à termes d'une véritable fonction publique locale qui permettra par exemple de faire face aux absences criardes observées dans certains corps de métier exerçant dans la communes à l'instar de ceux liés aux services du secteur d'eau ; la mutualisation, par diverses formules de certaines ressources humaines pour une synergie agissante entre CTD, une répartition satisfaisante des compétences et des ressources entre les Communes urbaines et les Communes d'Arrondissement ; aux modalités de collaboration entre les collectivités territoriales décentralisées et les services déconcentrés de l'Etat ; aux modalités d'exercice des pouvoirs de tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales décentralisées et leurs établissements ; à la charte de la déconcentration pour un meilleur attelage entre la déconcentration et la décentralisation.

Au regard de nombreux manquements sur les textes juridiques encadrant la décentralisation constatée sur le terrain créant

parfois les conflits de compétences entre les autorités municipales et ceux des représentants de l'Etat. A cause soit de la mauvaise interprétation ou la non connaissance des textes, soit et surtout du vide juridique ou l'absence des textes encadrant la décentralisation. Et des difficultés auxquelles sont confrontés les Communes dans l'accomplissement de certaines de leurs missions au quotidien nous amène à constater que de nombreux textes juridiques importants ont été déjà élaborés parfois depuis des années et dont leurs aboutissements restent attendus. A l'instar de ceux liés, aux cahiers de charges-types et aux règlements types concernant les services publics locaux afin d'éviter les chevauchements de compétences, aux modalités d'approbation des contrats portant concession des services publics à caractère industriel et mixtes à participation publique majoritaire à l'organisation et au fonctionnement des postes comptables des CTD, pour pouvoir permettre une bonne gestion financière de l'argent alloué aux CTD par l'Etat de même que du suivi et contrôle de ceux-ci, au règlement de la comptabilité des collectivités territoriales décentralisées afin de permettre également un suivi et contrôle de la gestion faite par celle-ci ; à la définition et aux modalités de gestion des services publics des collectivités territoriales décentralisées afin de permettre les limites des compétences des uns et des autres ; à la détermination des services susceptibles d'être assurés par les CTD, soumis au contrôle de l'Etat. En définitif, s'agissant des contraintes liées au cadre juridique et institutionnel notamment les textes dont l'achèvement reste attendu, des projets de texte à élaborer, de la qualité des compétences transférées et des sources des financements de la décentralisation. Nous pouvons dire qu'ils sont réels et constitue un frein pour la mise en place véritable de la politique de mise en place de l'accès à l'eau potable dans des différentes Communes du Département de l'Océan.

En somme, les facteurs explicatifs qui justifient le manque d'eau potable dans les Communes de l'Océan sont de deux ordres majeurs à savoir ceux endogènes et ceux exogènes comme l'affirme Naulet. F (2012)

Discussion

Dans le souci de montrer l'impact de la décentralisation sur les services d'eau potable dans les communes de l'Océan, il est nécessaire de discuter les résultats obtenus avec le point de vue des auteurs dont les travaux se rapportent à ce travail, avec des théories scientifiques applicable à cette étude. Plusieurs travaux démontrent que la présence des acteurs du secteur de l'eau au sein d'une collectivité territoriale n'est pas une assurance ferme de la présence de l'eau potable en quantité et surtout en qualité. C'est le cas Naulet (2001) qui montre le rôle des pouvoir publics dans la logique de marchandise au service public d'eau. Dans la même veine Jaglin (2005) montre que la gestion des services d'eau même par les acteurs privés peine toujours à satisfaire le besoin des populations. Pour ces auteurs ils estiment que la présence seule des acteurs intervenant dans le secteur d'eau ne suffit pas pour améliorer l'insuffisance de l'accès à l'eau potable. Les résultats de cette étude sont similaires avec le point de vue de ces auteurs. En réalité les enquêtes de terrain ont montré que, la présence de plusieurs actrices agissant dans les services d'eau des différentes Communes qui constituent l'Océan non pas permis de combler le retard qui existe en termes d'approvisionnement en eau potable au sein de ces communes.

D'autres auteurs on fait prévaloir la typologie, la qualité et le nombre d'ouvrage hydraulique pour justifier l'insuffisance et le faible accès à l'eau potable dans les villes. Il s'agit en effet des auteurs comme Furlong (2014) montre que la modernisation des infrastructures pourrait jouer un rôle capital dans

l'amélioration de l'accès à l'Eau. Le résultat de ce travail démontre que, en fonction du type d'ouvrage hydraulique existant dans une Commune on peut observer le niveau d'accès à l'eau potable par les ménages et les entreprises présentent dans ces Communes. Par ailleurs Bourjij (2010) à démontrer le lien qui existe entre la décentralisation et le financement des collectivités locales pour justifier que en dehors de la présence des acteurs intervenant dans les services d'eau il faut d'autres accompagnements tel que financier.

Ce pendant ces auteurs au-delà de mentionner qu'en plus d'avoir des acteurs intervenant dans les services d'eau, d'avoir des infrastructures modernes, ils ont omis de mentionner que tant que les lois à mettre en place et l'application effective des compétences déjà transférées dans le cadre de la décentralisation dans les communes ne sont pas encore misent en place, les services d'eau auront du mal à fonctionnés et par là l'accès à l'eau potable sera toujours insatisfaisant et faible.

Conclusion

Au terme de notre étude portant sur la décentralisation et développement des services d'eau potable dans les Communes de l'Océan région sud Cameroun. Il ressort une complexité et une variété des facteurs explicatifs au-delà de celle liés au mécanisme de la décentralisation qui explique le niveau insuffisant et faible d'accès à l'eau potable observée au sein des populations constituant les Communes de l'Océan. Ainsi en dehors des explications dues au niveau socio-économique des Communes à majorités rurales et des populations à revenu faible financièrement, il faut dire surtout que les problèmes sont ailleurs en ce qui concerne l'accès à l'eau potable dans ces Communes. De ce fait, il ressort des travaux que les principaux facteurs qui justifient l'insuffisance et le faible accès à l'eau potable dans les Communes de l'Océan sont dus au retard des

lois à mettre en place et l'application des compétences déjà transférées dans le cadre de la décentralisation dans ces Communes. Dans le futur, la réduction du déficit d'accès à l'eau potable ne peut se faire dans ces Communes que si l'accent est mis sur l'amélioration du cadre institutionnel, administratif des questions concernant les services d'eau potable dans les Communes au sein des différents acteurs intervenant dans le processus de mise en place des ouvrages hydrauliques fournissant de l'eau potable dans ces Communes dans le cadre de la décentralisation. De même que des apports considérables de moyens financier et de ressources humaines pour accompagner l'action des acteurs du secteur de l'eau potable dans les Commune du Département de l'Océan.

Bibliographie

Bourjij S. (2010). *Décentralisation et financement des collectivités locales en Afrique subsaharienne : le cas de l'Afrique de l'Ouest*. TFD n°100 . 256p.

Baron C. (2005). Société civile et marchandisation d'eau : expériences internationales. *Sciences de la société* n°64. 23p

Baron C., Bonassieux A. (2001) .les enjeux de l'eau en Afrique de l'ouest : diversité des modes de gouvernances et conflits d'usages. *Monde en développement*. 156p

Garba K. , Youba K. (2021). Processus de délégation de gestion des ouvrages hydrauliques Publics dans le district de Bamako, *Document du projet Protos* , en ligne, www.joinforwater.ngo

Institut Nationale de la Statistique 2018 Rapport Principal

Jaglin S. , Zerah M.,H. (2010). Eau des villes : repenser des services en mutation. *Revue Tiers Monde* n°203

Ministère de l'énergie et de l'Eau du Cameroun, (2020). *Stratégie du secteur d'eau et d'énergie*

Naulet F. (2001). Accès à l'eau potable : le recours aux petits opérateurs privés d'eau potable. *Enseignement tirés du programme MIREP au Cambodge*, AFD, Paris

Naulet F., Oudot S. , Janique E. (2012). Décentralisation et services d'eau potable et d'assainissement : Quelles stratégies de renforcement des communes pour l'accès aux services ? *Collection Débats et Controverses*, Numéro7, août 2012

Naulet, F. (2012). De la logique marchandise au service public d'eau : quel rôle des pouvoir public. *coll notes de politiques et pratiques de développement n°6 Gret*

Nyembe, E, Yogback, G, Kana, C., Ojuku, T. (2021). état d'assainissement des eaux usées et excréta dans le bassin versant d'Odza en zone périurbain de Yaoundé et impact sur l'environnement urbain . *Revue canadienne de la géographie tropicale vol 8*

Temgoua E. , Meli .V. Mékoui. B. (2019). Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la pérennisation des services d'eau et assainissement dans les zones non concédées : cas de la Commune de Dschang. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 3(5): 122-132, September 2019